

G7, NewIndex et TrustCenters – what's that?

Ph. Baumann, A. Haefeli

Qu'est-ce que le G7? Quelle est son origine? Quelles sont ses tâches?

Le G7 a été fondé par les présidents des sociétés cantonales de médecine. Son noyau est constitué d'un groupe réunissant 7 présidents cantonaux (4 de la VEDAG, 2 de la SMSR et 1 de l'Ordine), renforcé selon les tâches par un groupe de conseillers juridiques sous la conduite de P. Meier, Société médicale de Soleure, de conseillers en technique tarifaire et d'une délégation de la FMH constituée de trois personnes.

Au commencement, la tâche consistait essentiellement à représenter les intérêts des sociétés cantonales de médecine dans les négociations sur le contrat-cadre TARMED. Avec la fin des négociations et la votation générale, cette tâche est maintenant terminée.

En décembre 2001, le mandat fut élargi: le G7 prépare dès lors les négociations des contrats de rattachement cantonal pour une grande partie des sociétés cantonales de médecine, coordonne les négociations sur la valeur initiale du point et, ensemble avec SantéSuisse, prépare intensivement le pilotage de la phase de neutralité des coûts.

Qu'est-ce que NewIndex?

NewIndex a été fondé en mai 2000 sous la forme d'une société par actions. Elle poursuit le but de soutenir les organisations médicales cantonales et nationales dans l'introduction et l'utilisation des nouveaux tarifs médicaux. En particulier, NewIndex doit développer et mettre à disposition les instruments techniques et les solutions pour la transposition des thèses politiques lors de l'introduction du TARMED.

NewIndex échafaude ses prestations d'une manière conséquente selon les phases suivantes de l'introduction du tarif:

Négociations

Poursuivant l'objectif de soutenir les négociations au niveau cantonal, NewIndex a développé la méthode de transcription pour le

calcul des valeurs initiales du point tarifaire. Cette méthode basée sur les données de facturation effective des cabinets médicaux assure le calcul le meilleur possible de valeurs initiales respectant la neutralité des coûts. L'objectif est la reconnaissance de la méthode par les différents partenaires aux négociations.

Neutralité des coûts

Pour la phase d'introduction du TARMED, NewIndex développe des instruments d'observation et de pilotage de maîtrise de la neutralité des coûts. Ici, le but de tous les partenaires est d'éviter une poussée des coûts en relation avec le tarif. La mise sur pied de TrustCenters régionaux a pour but d'établir une base de récolte et d'analyse des données nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

Automatisation

Pour l'introduction d'un échange de données électroniques pertinent, NewIndex a développé des solutions de principe. On a ici tenu compte avant tout des exigences de protection des données et du système du tiers-garant aujourd'hui largement répandu.

Qu'y a-t-il derrière les TrustCenters?

Le concept de TrustCenter a été développé par NewIndex.

Les TrustCenters (TC) sont des organisations régionales qui, sur mandat d'une ou plusieurs sociétés médicales cantonales, mettent sur pied un TC et assurent la mise en œuvre de la collecte des données requises. L'aspect central est ici le souci d'autodéfense: les TC sont conçus comme des organisations propres aux médecins, de sorte qu'on puisse promouvoir et offrir la base de confiance nécessaire à la récolte des données comptables.

Quels sont les liens mutuels entre FMH, NewIndex, G7 et TrustCenters?

La FMH est un des actionnaires fondateurs de NewIndex. Elle participe à hauteur d'environ 8% au capital de NewIndex.

Il existe entre NewIndex et les TrustCenters une relation de partenariat. Les TrustCenters s'appuient sur les travaux conceptuels préparatoires de NewIndex. Dans une phase ultérieure, les TrustCenters pourront

utiliser le système de traitement de données de NewIndex et sa fonction centrale d'office national de consolidation.

L'office national de consolidation obtiendra les données anonymisées et agrégées de la part des TrustCenters, pour autant que ceux-ci soient légitimés par chaque médecin/fournisseur de données et donnera en retour aux TrustCenters des données agrégées sur le plan national. Ainsi, les données de référence nationale seront disponibles dans tous les TC, permettant, aussi pour les petits groupements, d'établir des collectifs de comparaison significatifs.

Qui finance?

La mise sur pied de NewIndex a été financée par les sociétés médicales cantonales affiliées, la FMH et la Caisse des médecins. Les frais d'exploitation sont couverts par les contrats de services (p.ex. calcul des valeurs initiales du point tarifaire).

La mise sur pied des TC est financée par les médecins dans la région correspondante. Les médecins déterminent eux-mêmes le mode de financement. Une portion variable du financement peut être dévolue aux sociétés cantonales de médecine. Ce système fait que le fardeau des coûts des TC est réparti sur les épaules de tous les membres de la société cantonale de médecine concernée, en vertu du fait que ceux-ci bénéficient aussi tous de la valeur du point tarifaire et des données correspondantes.

Quels sont les buts des TrustCenters ...

... pour moi en tant que médecin installé?

- Un reflet individuel de ma pratique: données statistiques sur ma propre utilisation du tarif en comparaison avec les collègues de ma spécialité; analyses statistiques sur les positions tarifaires isolées; indications concrètes pour la correction de ma manière d'utiliser le tarif.
- Une «réassurance»: utilisation des statistiques officielles du TC dans le cadre d'éventuelles interpellations ou dénonciations de la part des caisses maladie en rapport avec l'économicité; moins d'impuissance face aux caisses maladie.

... pour la SSMG en tant que société de discipline médicale?

- Les données pour les sociétés de discipline peuvent être collectées au niveau des TC régionaux et consolidées au niveau national.
- Le client du TC détermine si les données doivent être utilisées au niveau cantonal seulement ou au contraire acheminées vers NewIndex pour la défense d'intérêts supra-régionaux et nationaux. Ceci n'est possible que si l'expéditeur et le maître des données (cabinet médical/médecin) le permet expressément.
- Ainsi les sociétés de discipline médicale sont autorisées à analyser et utiliser les données, pour autant que leurs membres collaborent avec les TC et autorisent la transmission des données.

... pour le Corps médical dans son ensemble?

- *Buts immédiats:* connaissance précoce de l'influence du TARMED sur l'évolution des coûts dans le but d'éviter une augmentation non désirée des coûts et reconnaissance précoce d'une éventuelle précarisation économique de groupes particuliers avec analyse de leurs causes; informations sur l'utilisation du tarif; disposer de propres analyses; élévation du degré de transparence parmi les sociétés de discipline médicale; renforcement de sa position dans les négociations; parité de données avec les caisses maladie.
- *Buts stratégiques supérieurs:* renforcement de la position du Corps médical durant l'introduction du TARMED: parité de données avec les caisses maladie et validation des statistiques; établir la base de données pour l'amélioration de la méthode d'analyse de conformité au principe d'économicité-adéquation-efficacité de traitement; mise sur pied de mécanismes d'action prospectifs au lieu des statistiques de contrôle répressif du Concordat des caisses maladie connues jusqu'ici; placer un fondement pour des statistiques ultérieures dans le domaine de la santé; reflet des prestations des médecins installés.

... pour les caisses maladie?

- Une offre de coopération à la mise en œuvre pratique et rapide d'échange des données électroniques.

**Qui protège les données?
Les sévères prescriptions
de la protection des données
peuvent-elles être respectées?**

Oui, les exigences de la protection des données peuvent être remplies grâce à l'anonymisation conséquente des données. Les données sur les patients sont anonymisées au cabinet médical; seul le médecin traitant connaît la personne/le patient. Le questionnement de données de facturation par les caisses maladie n'est possible que sur présentation de la facture papier (code de problématique). Les données des prestataires de soins sont anonymisées au TC. Seul le TC connaît l'identité de celui qui a établi la fac-

ture. De plus, une protection supplémentaire a été incorporée par la fixation de grandeurs minimum pour les échantillons d'analyse.

L'utilisation et la transmission de données ne se font qu'en vertu d'une procuration, respectivement d'un agrément contractuel. La légitimation par le maître des données constitue la base garantissant le bon usage ultérieur des données.

Informations complémentaires

Il est possible de recueillir des informations supplémentaires sur le site Internet de New Index: <http://www.newindex.ch>. Sur ce site, on a aussi la possibilité de poser d'autres questions.